

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG n° 92.104

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 17 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

10 Décembre 1992

DATE D'AFFICHAGE

10 Décembre 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, M. BERLAND, Mme MONTRON, M. BOISNARD, Mme FONTAN, Adjoint
M. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENEC, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. LACOTTE par M. MUSSETTI
M. GAVEN par M. CANDAU
M. GAUGUIN par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE - MARCONI -
MOULINEAU - RAULT - Mme BARRAUD-DUCHERON

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 26

OBJET : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION MARNE-YEUSE-ANIMATION

VOTE : 3 ABSTENTIONS - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 28 Mars 1989, le Conseil Municipal a désigné ses représentants pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association MARNE-YEUSE-ANIMATION.

Madame LISION née TROTTEY Colette désignée pour assister aux séances du Conseil d'Administration ayant présenté sa démission, il est nécessaire de la remplacer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner Monsieur GAUGUIN Gérard pour siéger en tant que représentant de la Ville au Conseil d'Administration de l'Association MARNE-YEUSE-ANIMATION.

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre
Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 23 Décembre 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint